

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

Jeudi 08 Avril 2021

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUS SPORTIFS CHAVELOTAIS ET ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire le montant de **12 800 €** correspondant aux subventions allouées aux **Clubs sportifs chavelotais et associations**.

Désignation de l'entité	Montant de la subvention
Basket Club Chavelotais	9 000.00 €
Cyclo Club Chavelotais	1 000.00 €
Tennis Club Chavelotais	2 000.00 €
Volley Club Chavelotais	300.00 €
Donneurs de Sang	300.00 €
Comité de Fleurissement de Chantraine et environs	100.00 €
Prévention Routière	100.00 €

2 - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2021

Le CCAS ayant été dissous au 1^{er} Janvier 2021, la compétence « Action Sociale » revient de droit à la Commune. Dans ce cadre, Monsieur ALLAIN rappelle que le CCAS adhérerait au Fonds de Solidarité Logement destiné à aider les personnes en difficultés financières. Sur proposition de la Commission « Finances », le Conseil Municipal **opte** pour la continuité de cette aide. En revanche, le montant est fixé à **1 000 €**.

3 - FIXATION DES TARIFS 2021

Sur proposition de la Commission « Finances », le Conseil Municipal a fixé les **différents tarifs** pour l'année **2021**.

❖ Cimetière - Date d'application : 1^{er} Janvier 2021

Emplacement	15 ans			30 ans			
	1	2	>3	1	2	3	4
Sépulture				200 €	400 €	600 €	800 €
Renouvellement de sépulture	100 €	200 €	300 €				
Columbarium	445 €	890 €	1 335 €	750 €	1 500 €	2 250 €	

Renouvellement concession Columbarium	445 €	890 €	1 335 €	750 €	1 500 €	2 250 €	
Cave urne 4 à 6				200 €			
Renouvellement cave urne	100 €			200 €			

❖ **Salles - Date d'application : 1^{er} Janvier 2021**

	Ruche		Maison de Chavelot		Maison "Thérèse"
	Chavelotais	Extérieurs	Chavelotais	Extérieurs	Chavelotais
Caution	150 €	150 €	450 €	450 €	100 €
Demi-journée	40 €	60 €			
Une journée (du lundi au vendredi)			80 €	150 €	
Week-end	100 €	150 €	330 €	400 €	30 €
Location de vaisselle			1,30 €/pers	1,30 €/pers	
Dégradations			oui		
Caution ménage	30 €	30 €	100 €	100 €	

Mise à disposition gratuite d'une salle :

Suite au décès d'un habitant de la Commune, mise à disposition de la famille pour un dernier hommage.

Pour les associations chavelotaises, une fois par an.

Le Conseil Municipal **fixe à 120 € par an** l'occupation d'une salle située dans le bâtiment du Centre d'Animation et d'Education, libérée par le Club informatique.

Il autorise le Maire à signer la convention d'occupation des lieux.

Le Conseil Municipal **fixe à 100 € par an** l'occupation de la Salle de la Ruche par l'Association « Aquarelle » ou toute autre association se faisant rémunérer par ses adhérents qui occuperait cette salle une fois par semaine pendant 10 mois.

Il autorise le Maire à signer la convention d'occupation des lieux.

Les employés communaux, les élus de la Commune et les associations chavelotaises bénéficient de la gratuité des salles une fois par an.

❖ **Cantine et périscolaire - Date d'application : 1^{er} Janvier 2021**

Sur proposition de la Commission Finances, le Conseil Municipal **décide de maintenir les tarifs** des activités périscolaires (garderie – cantine – mercredis) ainsi qu'il suit :

Commune		Garderie		Repas cantine		Mercredi après -midi	
		1 enfant		1 enfant		1 enfant	
		<900	>900	<900	>900	<900	>900
Chavelot	QF						
	Tarifs	0.29 €	0.34 €	4.30 €	4.50 €	4,50 €	5,40 €
		Tarif au 1/4 heure					
Tarif pour les enfants non inscrits (maternelle uniquement) : 10,00 €							

Concernant les mercredis après-midi, un tarif différent, variant entre 8 et 15.00 € selon la sortie, est demandé aux parents.

❖ **Accueil de loisirs sans hébergement - Date d'application : 1^{er} Juillet 2021**

Commune		Locaux				Extérieurs			
		sans repas		avec repas		sans repas		avec repas	
		< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900	< 900	> 900
Chavelot	QF								
	1 jour	11.00 €	12.00 €	15.20 €	16.40 €	11.60 €	12.60 €	15.80 €	17.00 €

Enfants du personnel communal	1 jour	5.50 €	6.00 €	9.80 €	10.50 €	
En cas de sortie, prix avec repas tiré du sac						
		Locaux		Extérieurs		
	QF	< 900	> 900	< 900	> 900	
	1 jour	12,74 €	13,74 €	13,34 €	14,34 €	
Enfants du personnel communal	1 jour	7,24 €	7,74 €			

❖ **Centre Sportif Adolescents - Date d'application : 1^{er} Janvier 2021**

Commune	CHAVELOTAIS CAPAVENIR	EXTÉRIEURS
Tarif Semaine	25.00 €	30,00 €

4 - TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

Monsieur ALLAIN rappelle que la taxe d'habitation est supprimée. Pour compenser cette perte, l'Etat a décidé de transférer la part départementale du Foncier Bâti aux Communes. Il souligne que le taux de cette dernière était, en 2020, de 25,65 % pour le Département des Vosges. Ce qui se traduira, sur les taxes foncières reçues par les propriétaires, par la disparition de ce taux. En revanche, celui de la Commune sera augmenté d'autant sans incidence pour le contribuable. Effectivement, sans décision d'augmentation municipale, le taux va passer de 7.68 % à 33,33 %.

Ceci dit, sur proposition de la Commission « Finances », le Conseil Municipal a décidé **d'augmenter** de 2 % les impôts sur le **Foncier Bâti** ainsi que sur le **Non Bâti**.

5 - TARIFS DES LOYERS – LOGEMENTS AMÉNAGÉS

Comme indiqué en prémisses, ce point ne peut être débattu.

6 - BUDGET M14 2021

Madame Corinne THIÉBAUT expose les propositions d'inscriptions budgétaires pour l'exercice 2021. Elle rappelle que le budget reprend les excédents de l'exercice 2020 des budgets M14 et du CCAS, soit un **excédent global de fonctionnement et d'investissement de 1 500 198.66 €**.

Elle souligne que la Commission « Finances » a fixé des **objectifs de dépenses maîtrisées** et donné des priorités aux travaux d'investissement envisagés.

En résumé, leur montant s'élève à **425 000 €** et concernent principalement *le talus Pierrat - le PLU - les ravalements de façades - le Columbarium - le Cimetière - les terrains de tennis - la Mairie - le pont de l'Ecluse - le parking rue des Jardins - le matériel informatique - le mobilier interne et urbain - le géoréférencement du réseau Eclairage Public - l'aménagement mobilier des logements.*

Sans oublier les charges récurrentes que sont les charges de personnel et les charges de gestion courante (*fluides – maintenance des matériels – entretien des bâtiments et des réseaux – le fonctionnement des écoles et des services municipaux...*), le remboursement de l'annuité d'emprunt. Leur montant est de l'ordre de **1 200 000 €**.

Quant aux recettes, la Commission « Finances » a fixé à **2 %** l'augmentation des impôts locaux. Monsieur le Maire souligne que Chavelot est une commune qui a une taxation des plus faibles du département, ce qui ne favorise en rien les aides de l'Etat puisque depuis plusieurs années déjà, la dotation globale de fonctionnement allouée est égale à 0 et les taux de subventions auxquels la commune peut prétendre sont en deçà de 10 %. Madame Corinne THIEBAUT termine la présentation de ce budget 2021 en précisant que la situation financière de la Commune de Chavelot est saine mais qu'il faut rester prudent quant aux années futures.

Les crédits inscrits en **Fonctionnement** s'élèvent à **2 595 000 €**, ceux de la **Section d'Investissement** sont de **1 721 000 €**.

7 - CRÉATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS RUE DES JARDINS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur ALLAIN informe l'Assemblée délibérante de l'avancement du lotissement HCI situé entre l'Ecole Maternelle et la rue des Jardins. Il indique que les travaux débiteront prochainement. Il explique qu'il serait opportun, le temps de la réalisation de ce lotissement, de **créer un parking de 6 places de stationnement** qui se situerait entre la propriété communale du 4 rue des Jardins et les immeubles cubiques du 6 rue des Jardins. Le montant des travaux est estimé à **9900 € HT**. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département à hauteur de **8 %** dans le cadre du programme Travaux de voirie.

8 - MODIFICATION DU PLU (ECO PARC) – ENQUÊTE PUBLIQUE

Ce point n'appelle pas de délibération de l'Assemblée.

9 - NUMÉROTATION DES IMMEUBLES LOTISSEMENT DES FLÂNEURS - MODIFICATION

Suite à la demande de SFR FTTH, les parcelles 1 à 5 situées au lotissement des Flâneurs, précédemment numérotées en bis et ter, sont numérotées en A-B-C, soit 7A – 9A et 9B rue des Jardins.

10 - NUMÉROTATION DE TROIS IMMEUBLES RUE DES JARDINS - MODIFICATION

Suite à la demande de SFR FTTH, les 3 immeubles sis au 6, 6bis et 6ter rue des Jardins à Chavelot sont numérotés 6, 6A et 6B.

11 - DÉMOLITION DE CONSTRUCTION SOUMISE A PERMIS DE DÉMOLIR

Afin de pouvoir assurer un contrôle sur le patrimoine communal, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à permis de démolir toute construction qui n'est plus utilisable.

12 - CLÔTURES SOUMISES A LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Afin d'assurer un contrôle harmonieux sur les propriétés bâties, le Conseil Municipal a décidé de soumettre les **clôtures** à **déclaration préalable** et a fixé à **1,60 m** la hauteur.